

De: Jean Lacroix [jeanalacroix@videotron.ca]

Envoyé: 13 avril, 2004 20:37

À: Greffe

Cc: jballard@gazmet.com

Objet: Modifications mineures du RNCREQ - demande de frais - dossier R-3494

Bonjour,

A la suite d'une conversation téléphonique avec une responsable de la réglementation chez SCGM à propos de notre réclamation de frais dans le dossier R-3494, nous avons constaté une erreur dans le fichier excel concernant le feuillet sur les honoraires du groupe de travail. Il est à noter que cette erreur n'entraîne aucun changement dans les frais totaux réclamés par le RNCREQ. Il vient simplement rectifier le taux horaire de l'expert M. Dunsky de \$100 à \$170. Ce dernier taux horaire correspond à celui qu'il nous a fourni le 23 octobre 2003 et rend concordant par le fait même les autres chiffres de ce feuillet.

Vous trouverez en pièces jointes le nouveau fichier excel, dont le feuillet qui a été modifié, de même que la facture de M. Dunsky qui vous ont déjà été transmis le 2 avril dernier.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer à l'expression de nos sentiments distingués.

Jean Lacroix
Coordonnateur-analyste
RNCREQ